



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE
VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	HD002
	Variante :	UPZ42M
	Version :	NARRE4680V0NA35NNR1
0.2.1	Nom commercial :	C
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.51	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	---
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Rivetée sur le support du siège droit
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : délivrée le: - et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.	VF630J168JD000661 e2*2007/46*0322*16 2017-01-16

St Priest, 2017-10-24

Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		
	A l'arrêt	89dB(A) à un régime de 1350tr/min	
	En marche (dB(A))	77,3	
47.	Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-C	
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	---	
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 16.97 THC (mg/kWh): 1.94 NMHC (mg/kWh): --- NOx (mg/kWh): 24.27 THC + NOx (mg/kWh) --- NH3 (ppm): 2.99 Particules (masse) (mg/kWh): 2.31 Particules (nombre) (#/kWh): 1.26E+11	
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---	
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : 79.77 NOx (mg/kWh): 201.45 NMHC (mg/kWh): --- THC (mg/kWh) : 0.49 CH4 (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0.73 Particules (masse) (mg/kWh): 2.63 Particules (nombre) (#/kWh): 1.04E+11	
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.50 (EU) 595/2009*627/2014C	
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:		
	Non		

	TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)		